

# Compte-rendu réunion CCAS du 21/09/2021

## Participants :

Élus : Emmanuel BAROTTE, Bernadette CAVANNA, Dominique DUCHANOY, Nadia GIRARDET, Monique PATENAY, Catherine SCHMITT, Paul VILCOT

Représentants d'association ou personnes qualifiées : Myriam BARTHEL, Claude PERIN, Véronique VILCOT, Bernard EVE, Denis ALEXANDRE

Excusés : Daniel MIDON, pouvoir à Catherine SCHMITT, Nathalie GRANDMOUGIN, pouvoir à Véronique VILCOT, Marie-Edith MOREL pouvoir à Nadia GIRARDET

-----

## Ordre du jour :

- Compte Administratif 2021
- Budget Primitif 2022
- Coût du repas CCAS
- 100 ans de M. THIÉTRY
- Synthèse de l'enquête ABS
- Questions diverses : domiciliation,

### I) COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET BUDGET PRIMITIF 2022

Les tableaux récapitulatifs ont été transmis avant la réunion.

#### **- Compte administratif 2021 (délibération) :**

Dépenses : 13179,16 € (6923,20 € en 2020)

Recettes : 7366,68 € (12140,81 € en 2019). A noter que la subvention de la mairie est passée de 9000 € en 2020 à 5500 € en 2021.

Soit un déficit 2021 de 5812,48 €, ajouté à l'excédent de clôture 2020, ce qui amène à un excédent de clôture 2021 de 8620,08 €.

*Avis favorable à l'unanimité pour le compte administratif 2021.*

#### **- Budget primitif (délibération)**

Pour 2022, la subvention de la mairie est de 7000 €. Le budget primitif s'équilibre à 17 820,08 €.

Le CCAS est amené à se prononcer sur le budget primitif :

*Avis favorable à l'unanimité.*

### II) COUT DU REPAS 2021

Le repas revient à 3101,86 € - 250 € de participation des invités, soit 38 € le repas.

Le coût est supérieur de 8 € par rapport au précédent repas (2019), cela est dû aux frais fixes (musique, décorations) divisés par un nombre moindre de participants, à l'augmentation du prix du repas, du musicien et à des consommations un peu plus élevées.

Les personnes présentes ont passé un bon moment et étaient heureuses de se retrouver, c'est le plus important. Elles ont fait part de leur satisfaction et remerciements en quittant la salle en fin de journée. Quelques Forgerons ont adressé leurs remerciements par écrit.

Merci aux membres du CCAS qui ont œuvré afin de faire de cette journée un moment bien sympathique.

### III) BILAN DES BONS D'ACHAT

424 bons ont été utilisés, 5 personnes ne les ont pas échangés (dates dépassées pour certains).

Ils ont été dépensés majoritairement dans les commerces d'alimentation. Tous les commerces de la commune, sauf un restaurant, ont été concernés par ces bons d'achat. Quelques aléas ont été observés : personnes qui ont réclamé alors qu'elles n'avaient pas répondu, personnes qui ont dépassé la date et réclamé pour les dépenser en janvier....

Certains Forgerons ont fait un retour pour signaler que le choix n'est pas simple : les moins de 75 ans ont droit au repas uniquement, les plus de 75 ans au repas ou bons d'achat et quand c'est un couple dont un a plus de 75 ans et l'autre moins, ça se complique.

Afin de réfléchir à donner le choix dès 70 ans au repas ou colis-bons d'achat, le secrétariat a été sollicité pour recenser le nombre de personnes de 70 à 74 ans ; cela correspond à 136 personnes fin 2021.

Le CCAS doit réfléchir s'il prend en compte tous les plus de 70 ans pour le repas ou le colis-bons d'achat mais cela générera un coût à évaluer. Une proposition est d'étaler l'intégration sur quelques années.

### IV) 100 ANS M. THIETRY

M. THIETRY aura 100 ans le 18 mars 2022.

Le CCAS propose d'organiser une cérémonie soit à son domicile, soit en mairie. Discussion sur le cadeau : panier garni, bon d'achat en librairie.

Catherine SCHMITT le contactera pour savoir s'il est d'accord, à quelle date, le lieu et proposer d'inviter sa famille. Le Conseil Départemental fête les centenaires avec remise d'une image et d'un diplôme par un élu du CD.

### V) SYNTHESE DE L'ENQUETE ABS

Monique PATENAY présente le diaporama de synthèse de l'enquête ABS et le complète par quelques commentaires.

Le taux de retour est de 22 % et 74 % des répondants sont des personnes de 61 ans et plus. Cette enquête constitue une photographie, une base de travail utilisable par la mairie et les différentes commissions car beaucoup d'informations ne relèvent pas du CCAS. Une présentation au Conseil Municipal sera planifiée. Le COPIL du CCAS se réunira pour définir des pistes d'amélioration relevant du CCAS. Dans cette optique, le diaporama sera transmis à tous les acteurs du CCAS après quelques corrections de forme du document.

Monique PATENAY souligne le travail accompli avec l'aide de Dominique DUCHANOY, Claude PERIN et Marie-Edith MOREL. Catherine SCHMITT remercie Monique PATENAY et ses collaboratrices pour le travail effectué.

### VI) QUESTIONS DIVERSES

#### - **Recensement des lycéens**

Dans l'objectif d'évaluer le coût d'un financement des transports des lycéens (comme les collégiens), Catherine SCHMITT avait sollicité l'académie pour recenser les lycéens forgerons. La demande a été faite par mail et entretien téléphonique mais n'a pas eu de suite. Cela est très compliqué car les filières et les lycées sont multiples.

#### - **Domiciliation CCAS**

Le CCAS a été sollicité pour une domiciliation au CCAS. En effet, la loi prévoit qu'une personne sans domicile stable puisse être domiciliée au CCAS.

Une rencontre a eu lieu entre le demandeur et Catherine SCHMITT pour cerner la demande. Il s'agit d'une personne dont les parents habitent aux FORGES mais qui vit dans un domicile mobile et travaille dans le domaine viticole dans différentes régions.

Il n'a pas besoin d'aides sociales. Il a été informé de ses droits et devoirs qui lui ont été remis par écrit. Remplissant les conditions définies, une attestation de domiciliation lui a été délivrée pour un an. La personne s'engage à contacter le CCAS à la fin de chaque trimestre.

#### - **Repas 2022**

La salle des fêtes et le musicien sont réservés pour le 23 octobre.

C. SCHMITT